

3. Point COVID

Depuis quelques temps déjà, la direction communique relativement peu sur la situation sanitaire dans l'entreprise... A croire que plus personne n'est malade et que ce virus est si insignifiant que Thales est immunisé... !?! Les statistiques nationales le contredisent pourtant.

Ci-dessous la dernière version présentée en CSSCT le 8 Janvier.

	DECEMBRE	04 au 07 janvier 2021
Cas avérés covid+	3	2, l'un le 25/12, l'autre le 16/12 (en congés)
Cas possibles : <i>contact à risque avec un cas avéré ou vivant sous le même toit qu'une personne avérée / personne présentant des symptômes évocateurs en attente test</i> → testés, isolés jusqu'au résultat du test	7	13 (Contacts en famille pendant les vacances, cohabitants ou pas)
Personnes en contact de « niveau 2 » (ex : parent d'enfant contact d'un cas suspect covid+) → Surveillance et MBR*	8	0

De notre point de vue, nous n'avons de cesse de répéter que si les mesures barrières mises en place à Thales sont très bien étudiées et globalement très respectées, il subsiste des zones de risques (RIE, pauses, croisement dans certains couloirs, salles de réunions trop petites...etc

Nous avons réitéré notre volonté que la direction élargisse le télétravail de manière à ce qu'à minima, chaque salarié qui en fait la demande puisse accéder au télétravail dans le cadre de l'accord et ce quel que soit sa catégorie socio-professionnelle.

Pour les autres salariés, qui souhaiteraient étendre dans le cadre covid le nombre de jour, nous demandons à ce Thales respecte la mise en demeure de l'inspection du travail.

Ces derniers jours, une évolution s'est fait sentir dans les services en sondant les équipes sur la réalité de la faisabilité du télétravail de chacun à son poste. Nous encourageons vivement cette démarche.

A notre demande, nous aurons prochainement un CSE extraordinaire en présence de l'inspecteur du travail sur le sujet, demandant la présentation de la réponse faite à l'inspection du travail et les moyens mis en œuvre dans l'entreprise.